



Bureau des bourses

## BOURSES DE RECHERCHE DE 1<sup>er</sup> CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2012-2013

---

### OBJECTIF DU PROGRAMME

Ce programme vise à stimuler l'intérêt des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle universitaire pour la recherche et les amener à entreprendre des études supérieures. Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

### MONTANT

Le montant de la bourse est de 4 500 \$ du CRSNG auquel s'ajoute un montant minimum de 1 125 \$ devant être versé par le directeur de recherche. Le montant total de la bourse est d'un minimum de 5 625 \$.

De plus, une indemnité de voyage peut être versée par le CRSNG lorsque le stage se déroule dans une université différente de celle de l'inscription [http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/UG-PC/USRA-BRPC\\_fra.asp#indemnites](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/UG-PC/USRA-BRPC_fra.asp#indemnites).

### DURÉE

La durée du stage est **obligatoirement** de 16 semaines consécutives à temps plein. Les départements où les étudiants ne feront pas un stage de 16 semaines devront rembourser la FESP au prorata des semaines non travaillées.

### ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANT ([cliquez ici](#))

Tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en Audiologie – Orthophonie – Physiothérapie – Médecine vétérinaire – Ergothérapie peuvent maintenant faire la demande de cette bourse puisque le baccalauréat ne mène plus à l'ordre professionnel.

Tous les chercheurs ayant une subvention du CRSNG (incluant les chercheurs de sciences infirmières, optométrie, médecine, nutrition), sont admissibles à recevoir un étudiant pour un stage.

Un étudiant déjà titulaire d'un baccalauréat qui étudie en vue d'obtenir un deuxième baccalauréat en sciences naturelles ou en génie peut présenter une

demande à ce programme. Finalement, un étudiant ne peut détenir qu'une seule BRPC par année financière (1<sup>er</sup> avril au 31 mars), et au maximum trois BRPC durant sa carrière universitaire.

### **NON-ADMISSIBLES**

Tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle dont le programme mène à un ordre professionnel ne peuvent **PAS** recevoir cette bourse. (Optométrie – Sciences infirmières – Médecine – Nutrition).

Un étudiant déjà titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences naturelles ou en génie n'est **PAS** admissible.

### **ADMISSIBILITÉ DU DIRECTEUR DES TRAVAUX**

Être détenteur d'une **subvention du CRSNG admissible** au moment de la demande ou à l'entrée en vigueur de la bourse de l'étudiant, et ne superviser qu'un nombre raisonnable d'étudiants, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable. **Consultez la liste** des subventions admissibles à la **page 5** du présent document (les chercheurs qui détiennent d'autres subventions du CRSNG ne peuvent pas appuyer des demandes BRPC).

## **DÉPOSER SA CANDIDATURE ET PRÉSÉLECTION PAR LES UNITÉS ACADÉMIQUES**

Cette année, les demandes de bourses de recherche de 1<sup>er</sup> cycle (BRPC) doivent être remplies et présentées uniquement au moyen du Système en ligne du CRSNG. Veuillez lire attentivement les **NOUVELLES directives** à suivre.

### **DIRECTIVES POUR LES ÉTUDIANTS**

- 1- Vous devrez tout d'abord vous inscrire au Système en ligne du CRSNG ou ouvrir une session en [cliquant ici](#). **Le CRSNG n'accepte pas les demandes présentées d'une autre façon que via le Système en ligne.**
- 2- Remplir la **partie I du formulaire 202**. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre demande. **IMPORTANT - RELEVÉS DE NOTES :** Pour le trimestre d'automne 2011, vous pouvez joindre le relevé non-officiel disponible via votre portail. Prenez soin de **télécharger le recto et le verso** de vos relevés.

- 3- Envoyer le **numéro de référence** qui vous est fourni automatiquement par le Système en ligne à votre directeur de recherche afin que ce dernier puisse compléter sa partie du formulaire (partie II du formulaire 202).
- 4- **Vérifier et imprimer** votre formulaire dûment complété.
- 5- **Demander à votre directeur** une copie imprimée de son formulaire dûment complété (formulaire 202, partie II)
- 6- Déposer votre dossier de candidature **complet\*** à votre unité d'accueil avant la date limite fixée par cette dernière.

\*Un dossier complet et conforme comprend :

1. formulaire 202, partie I (partie de l'étudiant);
2. formulaire 202, partie II (partie du directeur de recherche);
3. les relevés de notes (**IMPORTANT** : À l'étape de présélection, vous pouvez imprimer et joindre à votre dossier le relevé non-officiel du trimestre d'automne 2011) \*\*.

### **DÉPÔT DE LA DEMANDE À L'UNITÉ D'ACCUEIL**

Chaque unité établit sa propre date limite pour recevoir les dossiers de candidature pour une BRPC. Informez-vous auprès de celle-ci pour la connaître.

### **DIRECTIVES POUR LES DIRECTEURS DE RECHERCHE**

- 1- Ouvrir une session dans le Système en ligne du CRSNG à l'aide des mêmes mots de passe et nom d'utilisateur employés dans le cadre de votre demande de subvention. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe, vous devez communiquer avec le [Service de dépannage](#) du CRSNG.
- 2- Indiquer le **numéro de référence** et le nom de chaque étudiant avec qui vous voulez travailler.
- 3- Remplir la **partie II du formulaire 202**. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre partie. **NOTE importante** : À cette étape, il est possible que vous ne puissiez pas vérifier votre formulaire et soumettre la demande dans le Système en ligne. Vous pourrez le faire seulement lorsque l'étudiant aura vérifié sa partie.
- 4- **Imprimer** votre formulaire 202, partie II dûment complété afin de le donner à l'étudiant concerné pour qu'il dépose son **dossier complet** au département/école/faculté pour la présélection.

### **DIRECTIVES POUR LES DÉPARTEMENTS/ÉCOLES/FACULTÉS**

- 1- Veuillez fixer une date limite interne pour la réception des dossiers BRPC.

- 2- Veuillez fixer une date pour l'évaluation des dossiers reçus. Cette date devrait se situer avant le 17 février afin de pouvoir transmettre la liste des candidats recommandés à la FESP **au plus tard le vendredi 17 février 2012, 17h.**
- 3- Veuillez vérifier les dossiers reçus. Un dossier complet et conforme comprend :
  1. formulaire 202, partie I (partie de l'étudiant);
  2. formulaire 202, partie II (partie du directeur de recherche);
  3. les relevés de notes officiels (à l'étape de présélection par l'unité, les relevés non-officiels du trimestre d'automne 2011 sont acceptés. Voir Directives à l'étudiant, page 3, point 4 à 6) \*\*.
- 4- Le comité de l'unité évalue les candidatures reçues et recommande les dossiers présélectionnés à la FESP. Pour ce faire, l'unité complète la/les liste(s) Excel prévue(s) à cet effet.

## **TRANSMISSION DES LISTES À LA FESP ET ÉCHÉANCIER**

Les **unités contingentées** transmettent à la FESP la **Liste A** et la **Liste B (s'il y a lieu)**;

Les **unités sans contingent** transmettent à la FESP la **Liste des candidats recommandés**.

Les listes A, B et des candidats recommandés doivent être envoyées par courriel **au plus tard le 17 février 2012, 17h**, à: [vicky.vasseur@umontreal.ca](mailto:vicky.vasseur@umontreal.ca)

**\*N'oubliez pas d'informer vos étudiants non retenus.**

## **ANNONCE DE L'OCTROI AUX ÉTUDIANTS, CHERCHEURS ET UNITÉS → Fin mars 2012**

Pour toute autre information, veuillez communiquer avec :

Vicky Vasseur

[vicky.vasseur@umontreal.ca](mailto:vicky.vasseur@umontreal.ca)

Faculté des études supérieures et postdoctorales, Bureau des bourses

514-343-6111, poste 1546

## **Subventions de recherche du CRSNG admissibles**

Les titulaires des types de subventions suivantes sont admissibles à superviser des titulaires d'une BRPC pour le concours de 2011-2012.

### **Programmes de subventions**

- Programme de projets de recherche concertée sur la santé (PRCS)
- Programme de subventions à la découverte (SD) (individuelles, de groupe et de projets en physique subatomique, suppléments aux subventions à la découverte en recherche nordique, initiatives Frontières du CRSNG, suppléments d'accélération à la découverte)
- Programme d'occasions spéciales de recherche (OSR)
- Programme pilote de Centres de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage des sciences (CREAS)
- Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER)

### **Programmes de partenariats**

- Programme de subventions de recherche et développement coopérative (RDC)
- Programme De l'idée à l'innovation (INNOV), qui remplace le Programme de partenariats technologiques
- Initiative en nouveaux médias du Conseil des Arts du Canada et du CRSNG
- Ententes de partenariat de recherche (EPR)
- Programme de subventions de réseaux stratégiques (SRS), auparavant appelé le Programme de subventions de réseaux de recherche
- Programme de subventions de projets stratégiques (SPS)
- Programme de subventions d'engagement partenarial (SEP)
- Frontières de l'innovation

### **Programmes d'appui aux professeurs-chercheurs et aux professeurs**

- Programme de chaires en génie de la conception (CGC)
- Programme de chaires en génie de la conception environnemental (CGCE)
- Programme de chaires pour les femmes en sciences et en génie (CFSG)
- Programme de professeurs-chercheurs industriels (PCI)
- Programme de chaires de recherche nordique (PRCN)

### **Programme de chaires de recherche du Canada**

### **Programme de chaires d'excellence en recherche du Canada**